

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, M. JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. PANNETIER Stéphane et TELLIER Adrien, et Mme ADET Florence

Absent : M. LÉVEILLÉ David

M. JOSSET Antoine a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/01 :

INTERCOMMUNALITÉ - Révision des statuts du syndicat Territoire d'énergie Mayenne - Acceptation expresse -

Monsieur le Maire expose que :

- Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.
- Conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la commune de Saint-Pierre-sur-Erve.
- Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 20 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- PRONONCE UN AVIS FAVORABLE sur cette procédure de révision ;
- ACCEPTE les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Peinture de la gerbière du four banal -

M. le Maire va relancer l'entreprise Martinière d'Evron pour peindre la gerbière du four communal et changer des plaques du plafond de la MAM.

DELIBERATION N° 2025/02 :

SOLIDARITÉ - Aide à la population de Mayotte -

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Pierre-sur-Erve tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Pierre-sur-Erve contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 100 €
- à la Protection civile (FNPC - Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 Pantin)

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte ;

⇒ HABILITE monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du réseau Eglises Ouvertes

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce réseau.

Casier pour le linge du gîte

Le conseil municipal valide l'achat d'un casier. Mme Françoise Portier se renseignera auprès de la blanchisserie.

Rangement matériel communal et oeuvres

Il est décidé d'envoyer un mail aux habitants pour tenter de récupérer du matériel communal non restitué (un écran, une débroussailleuse, une tronçonneuse et un souffleur).

Préparation des vœux

Le point est fait sur le nettoyage des salles communales et les denrées à acheter en vue de l'organisation des vœux le samedi 18 janvier à 10h30.

Rural Emploi

Les salles communales vont être mises à disposition de l'association Rural Emploi dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement destiné à mettre les candidats éventuels en recherche d'un emploi en relation avec des entreprises situées à moins de 10 km de chez eux.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue mercredi 26 février à 19h00.